

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les Libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 FÉVRIER

La loi sur les associations

Le projet de loi sur les associations accuse la haine anti-religieuse des sectaires qui en ont arrêté les dispositions : on s'y pare de la liberté pour mieux enchaîner les communautés religieuses; on y parle du respect dû aux personnes pour se permettre de violer la clôture des ordres cloîtrés de femmes.

Assure-t-il l'inviolabilité de la propriété? Non, il n'expulse pas, il emprisonne, et cette fois, au lieu de mettre les biens sous séquestre, il les vend et l'Etat peut s'en attribuer le prix de vente, qu'il emploiera, dit-on, à des œuvres de bienfaisance.

La loi sur les associations est une loi de haine, de proscription et de confiscation. C'est toute une classe de la société qu'on met hors la loi. — C'est le régime des suspects et du bon plaisir qui recommence.

Le projet de loi, moins brutal que l'expropriation et la vente des biens d'Église en 1793, en consacre le principe inique.

Ce projet frappe toutes les communautés, aucune ne peut y échapper; leur budget est limité; ce qu'elles peuvent recevoir ne serait que de légers dons, la vie, le pain, l'eau et le vin. Leurs maisons ne pourront répondre qu'à leurs besoins et leur enclos ne doit pas être si grand qu'il puisse leur constituer des revenus.

Que veut-on leur laisser?

Elles paient chaque année les contributions ordinaires, foncière, mobilière, portes et fenêtres.

Elles paient la taxe de main-morte.

Elles paient une autre taxe sur la propriété bâtie.

Et enfin on a la prétention de leur appliquer, comme duplicata à la taxe de main-morte, le droit d'accroissement.

On prend tous leurs revenus, et, s'il en reste encore quelques bribes, on a le droit de les trouver trop gros et de les rogner.

C'est ainsi qu'on traite en France des communautés qui desservent des hôpitaux et des asiles, avec un dévouement et une abnégation bien connus.

C'est ainsi qu'on pourchasse les servantes des pauvres.

La loi sur les associations est un acte de folie furieuse qui soulèvera l'indignation des catholiques et des honnêtes gens de tous les partis.

Le *Journal des Débats* résume en ces quelques articles le projet de loi présenté :

Article 1^{er}. — Les associations sont libres.

Art. 2. — Quiconque fera partie d'une association s'exposera à des peines variées et sévères, fût-ce pour de simples négligences.

Art. 3. — La confiscation est rétablie contre les associations.

Rarement, disent les *Débats*, projet de loi a reçu, dès sa première apparition, un accueil comparable à celui qui vient d'être fait

au projet du gouvernement sur la « liberté d'association ». La presse est à peu près unanime à déclarer qu'il est inacceptable et ne peut même servir de base à une discussion sérieuse. »

Après avoir fait cette constatation que nous sommes heureux de lui emprunter, notre confrère ajoute :

« Les journaux républicains, ceux-là mêmes qui sont le moins habitués à critiquer une pensée gouvernementale, n'ont pu dissimuler cette fois l'étonnement pénible que la lecture de l'œuvre commune de M. Constans et de M. Fallières leur a fait éprouver. Le gouvernement avait pu d'abord penser qu'il aurait du moins pour lui le suffrage précieux de la *Lanterne* : mais cette consolation lui échappe. La *Lanterne*, qui avait d'abord paru bienveillante, après avoir réfléchi, est redevenue grondeuse, de sorte que, de tous côtés, ce projet, fruit d'une élaboration si longue et si pénible, ne soulève que des murmures, et n'a, pour ainsi dire, pas un approbateur. C'est la justice qui lui est due..... »

Le *Temps* n'est pas moins sévère pour le projet.

Il n'est pas jusqu'à l'*Estafette* qui ne critique vertement l'œuvre du gouvernement.

Seul, ou à peu près, le *Paris*, sous l'impulsion sectaire de M. Ranc, applaudit au projet.

Que fera le Parlement? Saisi de l'examen de cette loi par le Conseil des ministres, il en votera l'urgence, et nous espérons qu'il voudra le plus tôt possible discuter cette loi aussi étrange qu'inique.

La Chambre la votera pour obéir à la Franc-Maçonnerie.

Le Sénat, plus prudent, l'amendera, puis il hésitera et sollicitera le gouvernement de ne pas donner, avec cette loi, un motif d'inquiétude et de surexcitation au moment des élections.

A LA CHAMBRE

C'est au milieu d'une tempête de neige que s'est opérée la rentrée de nos députés au Palais-Bourbon. Tous les ministres, à l'exception de M. Rouvier, avaient pris place à leur banc. L'ordre du jour de la Chambre, la série menaçante des interpellations les préoccupaient fort; au Conseil tenu à l'Élysée, dans la matinée, on s'en était occupé spécialement.

M. Constans, objet de l'attention générale, avait pris place au second banc des ministres, tout à côté de M. Méline.

Les députés ne paraissent pas rentrer en bonnes dispositions pour le ministère.

Il faut que les électeurs soient bien mécontents de l'état de choses pour que les membres de la majorité se montrent très agités.

MM. Pierre Richard et Paul Lafargue ont tenté de faire réviser le tarif des douanes à peine voté et à peine appliqué sous prétexte de défendre l'intérêt des consommateurs.

M. Méline, chiffres à l'appui, n'a pas eu de peine à démontrer que le tarif des douanes ne protège pas seulement l'agriculture, mais il défend aussi les intérêts des industriels, des commerçants et des ouvriers.

Après cette discussion, la majorité a souligné par ses applaudissements les attaques violentes que M. Terrier a cru devoir formuler contre les royalistes et contre les catholiques, à propos de la nomination de M. Caillaux comme président du conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Les républicains ferment de plus en plus les bras à mesure que quelques catholiques leur font des avances.

C'est le commencement de la nouvelle campagne anticatholique et antimonarchique ordonnée par les loges maçonniques.

INFORMATIONS

Au Sénat, les conversations de couloirs, peu animées en raison de l'absence de nombreux sénateurs, roulaient toutes sur la question des associations. On jugeait que le moment était mal choisi pour un débat de cette nature.

Quelques sénateurs de gauche, entre autres MM. Tolain et de Verninac, tout en se déclarant partisans du projet de loi, voudraient qu'il visât les seules congrégations, à qui, selon l'expression même de M. de Verninac, « on ne serrera jamais assez la vis ! »

Ajoutons que ce sénateur a déposé un rapport sur la proposition Goblet, qu'il demande au Sénat de prendre en considération.

On parle de la nomination de M. Fabreguettes, premier président de la Cour d'appel de Toulouse, au poste de président de chambre à la Cour de cassation, en remplacement de M. Bédarride qui va être admis à prendre sa retraite. Au cas où la préférence serait donnée à M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général à Paris, qui ambitionne également le siège de M. Bédarride, M. Fabreguettes serait appelé à remplacer M. Quesnay de Beaurepaire.

L'ÉLECTION DE POITIERS

Un scrutin a eu lieu dimanche à Poitiers pour le remplacement de M. Denizot, député opportuniste décédé. Trois candidats, tous républicains, se présentaient, et les électeurs se sont partagés entre eux, ceux du moins qui ont consenti à se déranger, car sur 16,641 inscrits, on ne compte pas moins de 5,503 abstentions, c'est-à-dire près du tiers.

En 1889, un candidat conservateur se présentait. Les abstentions n'avaient atteint que le chiffre de 2,000, c'est-à-dire moins du huitième des inscrits.

Le scrutin de dimanche n'a pas donné de résultats, mais M. Bazille, radical, le candidat dont les partisans traitent leurs adversaires comme M. Constans a traité M. Laur, est en tête du ballottage avec 4,316 voix, dépassant de 1,178 voix le candidat opportuniste M. Bougouin. Quant au candidat républicain modéré, M. H. Deloncle, rédacteur en chef du *Siècle*, il ne réunit que 2,346 voix, prouvant ainsi une fois de plus la faiblesse et le peu d'influence du parti républicain modéré sur le corps électoral.

On ne peut que regretter qu'aucun candidat conservateur n'ait eu l'énergie de se présenter. Il est clair, d'après le chiffre comparé des abs-

tentions en 1889 et en 1892, que ce candidat eut tout au moins figuré en bon rang et presque sûrement avant M. Deloncle dont quelques-uns des électeurs eussent fort bien pu, au second tour, se porter sur le candidat conservateur.

MANŒUVRES ÉLECTORALES

Ce n'est pas sans raison que nous disions à nos amis de veiller à la confection des listes électorales. Un vaillant journal conservateur de Quimper, le *Courrier de la Cornouaille*, prouve par un exemple frappant combien cette surveillance est nécessaire.

Le Relecq, près Brest, est une section de la commune de Guipavas. Cette section comprend 1,008 électeurs : un d'eux a révisé lui-même la liste et l'a contrôlée, nom par nom, avec la liste du dénombrement établie en 1891.

Sur les 1,008 électeurs inscrits, il en a trouvé 112, exactement le neuvième, qui ne figurent point au nombre des habitants de la section.

Ce sont presque tous des ouvriers ou employés de la poudrerie du Moulin-Blanc, étrangers inconnus dans le pays, ne pouvant avoir acquis le droit de vote au Relecq que par une résidence de six mois au moins dans la section.

Y ont-ils jamais demeuré? Ont-ils jamais existé? Ce qui est certain, c'est qu'aucun d'eux n'habitait le Relecq vers le 11 avril 1891.

Pourquoi s'applique-t-on ainsi à surcharger cette liste électorale d'électeurs fictifs ou étrangers au pays? Ce n'est assurément pas dans l'espérance qu'ils voteront pour les candidats conservateurs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 février 1892.

La rente française est menée méthodiquement en vue d'une opération de conversion facultative du 4 1/2 qui serait un achèvement à l'unification de la dette en perpétuelle et amortissable. C'est l'explication la plus rationnelle de la progression mesurée du 3 0/0 qui cote aujourd'hui 96 fr. Le nouveau reste à 95 fr. et le 4 1/2 à 105.15.

La Rente Italienne est à 89.85. L'Extérieure est un peu mieux tenue à 62 13/16. Le Portugais reste aux environs de 28 fr. La Chambre portugaise continue la discussion des projets financiers du gouvernement approuvés par les bureaux et dont l'ensemble a été voté samedi. On ne prévoit pas d'opposition. Les Fonds Russes sont sans changement, le nouveau à 75 1/2 et l'Orient à 64 5/8.

Le Crédit Foncier cote 1,210. Cette institution reçoit pour le compte de la Société des Immeubles les souscriptions aux obligations nouvelles émises le 20 courant.

La Banque de Paris se maintient à 628. Le Crédit Lyonnais est à 778. On a fait courir des bruits sans fondement sur la santé de M. Germain, mais ces bruits étaient démentis en clôture. La Société Générale est bien tenue à 475. La Banque d'Escompte est en nouvelle perte à 201 fr.

Rappelons que le coupon de l'obligation Jaffa à Jérusalem à détacher en mars est de 42.50 et qu'il est payable au siège de la Société Le Crédit.

Les Chemins Économiques cotent 404 fr. *Renseignements financiers.* — Le Comptoir des Fonds Nationaux est au nombre des établissements financiers qui ouvrent leurs guichets à l'émission des obligations de la Société des Immeubles. Il reçoit sans frais les souscriptions.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

Une variation brusque de température s'est opérée hier soir. Dans le courant de la journée le baromètre baissait constamment et atteignait, vers 6 heures, 735^{mm}. Mais, à 7 heures, le vent, qui avait soufflé tout le jour du sud-ouest, est remonté au nord; la température s'est abaissée à zéro, et la pluie a cessé pour faire place à la neige dont une couche épaisse recouvrait la terre. Il y a également de la glace.

Le thermomètre est descendu ce matin à 4 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre remonte lentement. Le vent, violent et très froid, se maintient au nord.

La Loire est aujourd'hui à 3 mètres.

LA NEIGE A PARIS

C'est au moment où l'on s'y attendait le moins, alors que de tout l'hiver il n'en était pas tombé, que la neige a fait son apparition à Paris.

Hier matin, au réveil, les habitants ont vu avec étonnement les maisons, les arbres couverts d'un blanc manteau (absolument comme à Saumur ce matin).

Sur le sol, la neige se fondait rapidement, mais depuis midi elle a tombé en telle abondance que les chaussées, les trottoirs ont été couverts rapidement. Les voitures de tous genres restaient en panne dans les rues, les chevaux n'avançaient qu'avec les plus grandes difficultés et non sans faire de nombreuses chutes; aussi les brancards cassés étaient-ils nombreux.

Place de la Bourse notamment, l'aspect était des plus pittoresques; c'était un enchevêtrement tel d'omnibus, de voitures, que la circulation était devenue impossible.

LA CRUE DE LA LOIRE

La crue de la Loire avait attiré, dimanche dernier, une foule considérable aux Ponts-de-Cé. Le fleuve débordé forme une immense nappe d'eau, s'étendant jusqu'à l'horizon, et qu'on pourrait prendre pour la mer, si, de distance en distance, l'on apercevait émerger au-dessus d'elle les têtes des arbres. On disait que, depuis 1872, la Loire n'avait pas atteint des cotes aussi élevées.

MORT D'UN HÉROS DE 1870

De Châlons-sur-Marne, on annonce la mort de M. Sacquet, capitaine de cavalerie en retraite, que nous avons connu à Saumur, alors qu'il suivait les cours de l'École, sortant comme brigadier du 4^e régiment de dragons, où il s'était engagé à 18 ans.

Son instruction, ses belles qualités militaires, son goût et ses aptitudes spéciales pour

l'équitation, le faisaient distinguer entre les meilleurs et lui valurent de franchir rapidement les grades de maréchal des logis, maréchal des logis chef et adjudant.

M. le commandant Velly, intimement lié avec le capitaine Sacquet, dont il était le camarade de promotion à l'École de Saumur, a rappelé les états de service du défunt, sa conduite héroïque en 1870, depuis le commencement de la guerre jusqu'à la bataille de Forbach, où il eut la jambe droite broyée, ce qui le força, bien à regret, en 1877, à prendre sa retraite.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1892

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (27, 28, 29 février et 1^{er} mars), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (2 mars).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 15 février. — Blanche-Andréa Hersand, rue de la Visitation.

DÉCÈS

Le 15 février. — Marie-Françoise Cloarec, veuve de Vincent Bianic, 71 ans, à l'Hôpital.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Ont obtenu des bourses à la suite des concours des 25 et 28 mai dernier :

Germaine-Marie Abraham, née le 9 juin 1877, à Soulanges. La mère, veuve d'instituteur, débitante de boissons à Angers : 1 enfant. — Demi-bourse d'internat, institution Poineau, d'Angers.

Angèle-Emilie Béthys, née le 18 novembre 1876, à Distré. Le père instituteur communal à Nueil-sous-Passavant : 1 enfant. — Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure d'Angers.

Georges-Marie Grosbois, né le 26 octobre 1878, aux Ulmes. Le père instituteur et la mère institutrice aux Ulmes : 1 enfant. — Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure d'Angers.

Julien Paye, né le 27 janvier 1878, à Mouligné. Le père meunier à Mouligné : 1 enfant. — Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure d'Angers.

Fernand-Rémy Péan, né le 7 janvier 1879, à Saumur. Le père ouvrier jardinier à Sau-

mur : 4 enfants. — Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure d'Angers.

Victor-Emile Picault, né le 20 avril 1877, à Saint-Mathurin. Le père aubergiste à Saint-Mathurin : 3 enfants. — Trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure d'Angers.

Un bel exemple

Une œuvre d'assistance privée vient d'être créée à Baugé par une jeune fille de cette ville, M^{lle} Geneviève de Hargues.

Cette jeune bienfaitrice a installé les Petites-Sœurs de Saint-François, gardes-malades, dans le vieil hôtel de sa famille.

Comme M^{lle} de Melun et M^{lle} de la Girouardière, elle a voulu pratiquer la charité dans sa ville natale, mais elle a cru compléter, dans la mesure de son pouvoir, l'œuvre de ses pieuses devancières, en favorisant le mode de secours qui y faisait défaut et qui est incontestablement le plus moralisant : l'assistance des malades à domicile. Elle avait, en effet, entrevu en dehors des malades, des infirmes, des vieillards, qui sont assistés dans les établissements hospitaliers, toute une catégorie sociale fort intéressante : ces gens, qui, trop riches pour recevoir les secours de la charité officielle, sont trop pauvres pour obtenir les subsides des sociétés d'assurances et de secours mutuels, tous ces malheureux qui, par honte, fierté ou répugnance, préfèrent au traitement dévoué et intelligent de l'hôpital les soins plus incomplets, mais plus doux, reçus au foyer de la famille où ils entendent mourir en paix. C'est, en un mot, à tous ceux qui souffrent que ces religieuses apporteront l'aumône de leur dévouement.

Toutefois, ces gardes-malades ne refuseront pas l'expérience de leurs soins aux personnes plus favorisées de la fortune. Tous les habitants de Baugé pourront donc bénéficier de cette initiative vraisemblablement suggérée à M^{lle} de Hargues par la générosité de ses parents qui ont déjà fondé et entretiennent dans leur ville une école maternelle où des religieuses de Saint-Charles donnent aux jeunes enfants une éducation chrétienne très recherchée.

Grâce à cette double fondation dans laquelle la jeune fille collabore, d'une manière touchante, avec ses vieux parents pour une même œuvre bienfaisante, le dévouement de cette famille aura un rayonnement plus considérable.

En agissant ainsi, cette famille comprend et remplit le devoir social et chrétien qui incombe à toute « autorité sociale » digne de ce nom; elle contribue, dans sa sphère restreinte, à diminuer l'antagonisme envieux qui éloigne les pauvres des riches; enfin elle donne un exemple utile à ceux qui veulent reconquérir la confiance du peuple fatigué et aigri par les

promesses souvent décevantes de ses courtisans. (Journal de Maine-et-Loire.)

ENCORE UNE AGRESSION NOCTURNE A ANGERS

Samedi soir, vers 11 heures, M. Perreau, menuisier, rue Lenepveu (cour des Cordeliers), revenait chez lui et passait rue de Létenduère.

Depuis quelques centaines de pas, il était accompagné de trois jeunes gens qui voulaient à toute force le ramener à son domicile.

A un moment donné, les trois gredins se ruèrent sur le jeune homme. Comme ce dernier est vigoureux, il se défendit avec courage; mais enfin il succomba sous le nombre, et ses agresseurs lui enlevèrent sa montre et son porte-monnaie contenant une somme de 30 francs.

Dimanche matin, M. Perreau se rendit au bureau central de police pour porter plainte. On le pria de s'adresser au commissariat du 2^e arrondissement, place Cupif, attendu que l'agression avait eu lieu sur le territoire de cet arrondissement.

Comme M. Perreau se dirigeait de ce côté et traversait la place du Ralliement, il aperçut un de ses agresseurs nocturnes. Aussitôt il courut à lui, le saisit au collet et le conduisit bon gré mal gré au bureau de police.

Le gredin était en possession de la montre; il ne put nier et il dénonça ses deux complices.

Les trois vauriens sont : Marcille, Alexandre, âgé de 16 ans, journalier, chemin du Petit-Montrejeau; Destin, Victor, 18 ans, imprimeur, rue Guittet; Orain, Lucien, 26 ans, colporteur, rue de Paris, n° 33.

Ils sont actuellement tous les trois sous les verrous, mais l'argent volé est dépensé.

(Journal de Maine-et-Loire.)

M. CARNOT A TOURS

Hier soir, l'administration municipale de Tours, accompagnée des délégués nommés par le Conseil, MM. Cadot, Charpentier, Michel-Ducoux et Soudée, auxquels ont dû se joindre MM. Guinot et Nioche, sénateurs, M. Tiphaine, député, se sont rendus à Paris pour inviter M. Carnot à venir à Tours pendant l'Exposition.

Ils ont probablement été reçus ce matin à l'Elysée.

L'administration tourangelle espère que M. Carnot donnera son acceptation, à cause des grandes manœuvres du 9^e corps qui coïncideront avec les principales fêtes de l'Exposition.

LES VINS DE TOURAINE

Les cours que nous donnions la semaine dernière peuvent être considérés comme ceux de cette semaine. Pas d'affaires.

Depuis quinze jours, Semblançay a vendu une vingtaine de pièces à 55 fr. nu, et de 110 à 115 pièces de bonne qualité à 58 fr.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER.

Seulement, quand maman Heurlin, qui l'a reconduit dans sa chambre, a voulu quitter le grand garçon revenu, le grand garçon ne s'est pas laissé quitter ainsi. Il avait le cœur trop gros, trop chargé de tendresses nouvelles; et puis, quand on a trente-deux ans, que votre mère marche vers les soixante, il est peut-être temps de devenir l'ami intime de votre mère.

Alors, non pas pour se disculper, mais pour bien mettre tout son cœur dans un autre, Jacques a parlé, longuement parlé, tandis que maman Heurlin l'écoutait, toute surprise, et l'admirant jusqu'en son mal. Elle ne pensait plus au père; songez donc! quelle différence entre la conversation du cuirassier et tout ce que dit Jacques, ce soir! Sans doute c'est bien « de Paris »; ces choses dont il a souffert; elle, dans son village, n'a jamais rien soupçonné de cela; personne, autour d'elle, n'endura ces supplices; mais, où leur raison ne comprend pas, le

cœur des mères écoute, approuve, s'attendrit, pleure, et on aime deux fois plus fort. Celui-ci a vibré pour ces maux inconnus, tressailli à toutes ces incertitudes, à tous ces ramours d'une âme douloureuse; ces instants de haine, ces ambitions froissées, ce dégoût de l'amour vil, cette fatigue des mensonges, tout cela, la pauvre maman Heurlin ne le connaissait même pas de nom; et, en un instant, parce que le fils lui en parle, tout cela, elle l'a fait sien. Je crois bien que, ce matin encore, elle se sera endormie au chant du premier coq; voilà qui n'est pas sain pour une campagnarde, et le vétérinaire vous la secourrait de la belle façon; mais maman Heurlin, toute pleurante, est heureuse: c'était-il possible? elle aime dix fois plus son fils; et puis, — savez-vous? — le fils lui a promis, complètement promis de rester... Et, pour la première fois depuis dix-huit jours, le rêve de maman Heurlin n'est pas traversé par une malle, un adieu, des « Hue, Dia! » et des grelots de diligence.

XIV

Mais non, mais non certes! il n'y aura plus d'adieu, plus de diligence! Chérisy compte un campagnard de plus; seulement, si les paysans n'étaient pas toute la journée au travail,

ils remarqueraient que le campagnard, — jadis un grand fantaisiste, — reste bien fidèle à certaine route, passant devant certaine grille et certaine maison.

C'est pourtant là que Jacques, au crépuscule, se sentit saisi, pour un air entendu, d'une colère qui a bien manqué lui dicter des sottises. La grille est la même, la maison aussi, et surtout la voix... Et je vous réponds que Jacques la connaît, cette voix! Il vous en détaillerait les moindres notes, comme on aurait étudié, par le menu, toutes les gouttelettes de cristal d'un très frêle ruisselet. Il y a des gouttelettes plus pâles, d'autres plus brillantes, d'autres qui, à elles seules, font de minuscules cascades. Si vous mettiez Jacques sur le sujet, est-ce coquetterie d'observateur? est-ce passion de musicien? mais il vous en dirait long sur cette voix: tant il est vrai que l'homme est changeant.

Vous connaissez de reste l'effet produit, pour la première fois, par cet air des *Lauriers* chanté au soleil couchant. Désolation, fuite, retour; et le retour ne s'en était pas tenu à des conservations, même très tendres, même exquises, avec maman Heurlin. Le lendemain du retour, — dès le matin, — nous aurions pu

voir notre ami Jacques prendre, machinalement, une route déjà battue. Nous ne l'aurions vu s'arrêter ni devant la forge, pour admirer les éclats du fer rougi, ni devant le chantier de bois, où s'empilent les madriers et les troncs à l'écorce arrachée. Par exemple, la grille atteinte, Jacques a marché plus lentement, Jacques n'est pas allé beaucoup plus loin, Jacques a arrêté un paysan, sur la route, en l'interrogeant du geste. Il est revenu l'après-midi, a repassé au crépuscule. Je crois bien qu'au fond, cela le flatterait, — puisqu'il a tout à fait quitté Paris, — d'entendre ici, dans ce village, son grand air fidèlement chanté chaque soir.

Pendant deux soirs de suite, on ne l'a pas chanté. Cela n'a rien d'extraordinaire; assurément la chanteuse ne va pas, tous les jours, toute la journée, entonner le même couplet: ce serait de la manie ou du parti-pris. C'est égal, de ne pas entendre son air des *Lauriers*, cela paraît étonner Jacques; un peu plus, et cela le chagrinerait. Il se trouve très ridicule, il vient de s'administrer une bonne leçon: le prêche ne devait pas être éloquent, car Jacques a eu beau se sermonner ferme, Jacques ne s'est pas convaincu du tout. Voilà trois jours qu'il

Les cours que nous donnons d'ordinaire pour les vins de Jougé-Tours sont les cours des vins de commerce. A côté de ces vins se trouvent les bons vins de table (Noble-Jougé) qui valent de 120 à 150 fr. la pièce de 250 litres. (Tourangeau.)

LOCRES. — Il paraît que M. Wilson prépare sa rentrée sur la scène politique ; il a décidé de poser sa candidature au Conseil municipal de Loches et au Conseil général d'Indre-et-Loire pour le canton de Montrésor, et s'est rendu, dans ce but, propriétaire de deux journaux.

SAISIE DE VIANDE A RENNES

Samedi, à 9 heures du matin, M. Chevaucherie, inspecteur des halles et marchés, a fait saisir une demi-vache exposée en vente à la criée et appartenant au sieur Pierre Ribault, garçon boucher, demeurant rue de la Glacière, à Saint-Cyr.

Cette viande était infectée de tuberculose ; elle a été livrée au répurateur. Le reste de la vache avait été vendu à un boucher de Saint-Jacques, où la saisie en a également été opérée.

Le sieur Ribault n'ayant pu indiquer la provenance de la vache malade, a été arrêté pour suspicion de vol, des vaches ayant été volées récemment chez plusieurs cultivateurs.

Une enquête est ouverte.

VIANDE DESTINÉE AU 13^e HUSSARDS SAISIE ET ENFOUIE

M. Deschamps, vétérinaire, a confisqué à la fin de la semaine dernière une certaine quantité de viande terne, gluante, de mauvaise qualité, qui avait été introduite à l'abattoir, où l'on ne doit pas faire entrer d'animaux morts. Cette viande, expédiée par le chemin de fer par un boucher de Sens (Ille-et-Vilaine), fournisseur du 13^e hussards, avait été apportée par son garçon Rouault, de La Chapelle-Chaussée.

M. le maire, informé de ce fait, a réclamé une enquête, et, s'il y a lieu, des poursuites.

La viande en question a été enfouie, après avoir été arrosée de pétrole.

On ne saurait trop veiller à la bonne alimentation des troupes, auxquelles on livre trop souvent des conserves corrompues ou des viandes de mauvaise qualité. (Union Malouine.)

SINGULIER CAS DE PATHOLOGIE

Dans la nuit de vendredi à samedi, une jeune femme de Vendôme, cuisinière dans une maison bourgeoise, a avalé son dentier.

L'appareil s'est détaché pendant le sommeil de la jeune femme et, comme elle reposait probablement sur le dos, il est descendu par son propre poids dans la gorge. C'est alors qu'elle se réveilla, encore inconsciente de ce qui la gé-

naît, et, d'un mouvement de déglutition provoqué par l'appareil, elle l'avalait.

Elle s'aperçut alors de ce qui venait de se passer, mais il était trop tard, le dentier avait disparu.

Justement effrayée, la jeune femme se leva, et l'on fit mander un médecin, M. le docteur Imbert, qui constata que l'appareil devait être très loin dans l'œsophage.

A l'hôpital, où la jeune femme se rendit, M. le docteur Martellière tenta, avec l'aide de pinces, de saisir le dentier, mais il était déjà coulé dans l'estomac, où il semble impossible de le saisir pour lui faire rebrousser chemin. Mais, en suivra-t-il un autre ?

L'appareil est assez volumineux, il se compose de quatre dents réunies en deux groupes de deux, espacées de quatre à cinq centimètres.

Jusqu'ici, la jeune femme n'a pas énormément souffert de la présence insolite de son dentier dans l'estomac.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Février 1892

3 0/0	96 »
3 0/0 nouveau	95 »
3 0/0 amortissable	97 »
4 1/2	105 20

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/4

Tournée Artistique Paul MOHR

VENDREDI 19 Février 1892

IMMENSE SUCCES

NOS SOUS-OFFICIERS

Pièce en 5 actes et 6 tableaux, contenant une Pantomime en deux parties de MM. PAUL ERASME et de RICAUDY.

Distribution des Tableaux : Premier tableau, Deux SOUS-OFFICIERS ; deuxième tableau, AU CHATEAU DES TREMBLES ; troisième tableau, L'ENFANT D'ALSACE ; quatrième tableau, UN DRAPEAU DE 70 ; cinquième tableau, PORTÉ DESERTEUR ; sixième tableau, LE CONSEIL DE GUERRE.

Au 2^e acte, le Clairon, de Paul Déroulède, dit par M^{me} ALAN.

FAITS DIVERS

L'HEUREUX GAGNANT

Le gagnant du dernier gros lot de cent mille francs du Crédit foncier est un ouvrier mécanicien.

Il était au restaurant quand le journal portant l'heureux numéro lui tomba sous les yeux ; il courut vérifier et fit le nécessaire, très calme, car il n'eut point d'autre émotion.

Cependant, la nuit qui suivit cette bonne nouvelle, il eut le sommeil agité, il réveillait sa femme pour lui dire : « Nous avons gagné cent mille francs, hein, crois-tu ? »

lie, qui chante l'air vrai des Lauriers ! Et voilà, du coup, toutes les leçons de la belle nuit bleue, toutes les troublantes leçons qui remontent au cœur de Jacques.

Il a interrogé encore. Maman Heurlin ne demande qu'à répondre. A dire vrai, après tout ce que Jacques lui a raconté, après la confiance de toutes ses désillusions à ces, maman Heurlin s'étonne un peu de pareilles questions... Mais il les fait sans avoir l'air d'y toucher, sans insister, tout discrètement, comme on vous frôle. Maman Heurlin s'est rassurée ; et puis, avec Jacques elle est un peu bavarde. Voilà si longtemps qu'elle ne parlait guère ! Elle se ratrape maintenant, elle fait les morceaux doubles ; et, quand elle voit le petit l'écouter, les yeux attentifs, en face d'elle, elle lui dirait des secrets d'Etat... (A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 18 février : 14^e représentation du succès sans précédent, MISS HELYETT, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran ; Maldonne, comédie en 1 acte.

Sa femme est ouvrière en atelier ; trois jours après son gain, elle était chez sa patronne lui demandant quel jour, le chômage ayant cessé, elle pourrait reprendre sa place.

D'autre part, à son employé, le patron disait : « Vous nous quittez, à présent que vous êtes riche ! — Non point, répondit-il, je ne change rien à mes habitudes. »

Le titre sorti n'était en leurs mains que depuis peu. Avec un autre titre ou deux, il représenterait toutes leurs économies. On ne reprochera pas à la fortune, cette fois, de n'avoir pas levé le bandeau qu'elle a sur les yeux.

ACTION DU VERRE SUR LE VIN

On a remarqué que le vin, placé dans différentes bouteilles, s'améliorait dans les unes, tandis que dans d'autres il prenait un goût analogue à celui de vin nouveau. Ce fait s'explique parfaitement par la nature du verre, dont l'influence est si positive que Pélégot n'hésite pas à lui attribuer toutes les modifications subies par le vin quand on le garde longtemps en bouteille.

On sait qu'aujourd'hui la composition du verre pour la bouteille est très variable. Les matières fusibles ordinaires (soude et potasse) sont fréquemment remplacées par d'autres moins chères (chaux, magnésie, oxide de fer), sur lesquelles les acides de vin exercent une grande action. La substitution de la chaux pour une partie de soude et de potasse paraît être la cause principale de la mauvaise qualité des bouteilles, où le vin ne s'améliore que si la proportion de chaux n'est point supérieure à 18 ou 20 0/0.

UNE NOMBREUSE FAMILLE

Un fait assez rare vient de se produire, en Suisse, dans le canton des Grisons.

Un père de famille de Malans a fait inscrire, dimanche dernier, la naissance de son vingt-septième rejeton.

Ce brave homme a eu douze enfants de sa première femme et quinze d'une seconde. Ils sont, paraît-il, tous vivants et en bonne santé.

La New-York, C^e d'assurances, nous prie de faire savoir que l'honorable John A. Me Call, ancien surintendant du département des assurances de l'Etat de New-York, vient d'être élu président de cette Compagnie, en remplacement de M. W. H. Beers, démissionnaire.

M. Me Call est connu depuis longtemps comme un maître dans toutes les questions d'assurances, et son passage au département des Assurances a laissé les meilleurs souvenirs. On ne peut donc que féliciter la New-York du choix qu'elle vient de faire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1892

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr. ; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours. Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. ; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

CHRONIQUE AGRICOLE

DESTRUCTION DES ORTIES

Un correspondant écrit au Bulletin du Syndicat agricole du Calvados :

« Vous avez à plusieurs reprises demandé, dans vos bulletins, un moyen pratique pour détruire les orties ; je suis heureux de pouvoir en indiquer un que j'ai découvert cet hiver et que je crois parfait.

Depuis longtemps, j'achète toutes les terres que je puis trouver pour mettre soit au pied de mes pommiers, soit dans mes herbages ; beaucoup de ces terres provenant soit de curures de routes ou de rues étaient, la plupart du temps, empoisonnées de racines d'orties, et, comme mon terrain est un peu ombragé, j'étais arrivé à être envahi par les orties à tel point que je cessais les transports de terre.

J'avais essayé de la chaux, des corrosifs de toute espèce ; j'avais détruit la tige, mais pas la racine.

J'ai eu l'idée, cet hiver, de faire un mélange de 25 0/0 de sulfate de fer et de 75 0/0 de sel impur (celui qui coûte le moins cher et qui provient de la conservation des peaux d'animaux). J'ai fait couper mes orties à la faux et j'ai répandu de 3 à 4 kilos par mètre carré, mais je n'en ai mis bien entendu que sur les parties empoisonnées.

J'ai fait l'opération au commencement du printemps et, aujourd'hui, non seulement les orties n'ont pas repoussé, mais les racines paraissent mortes jusqu'à une profondeur de 30 à 35 centimètres.

Je vous donne ce résultat comme certain, et, je ne puis pas croire, dans l'état de pourriture où sont les racines actuellement, qu'elles puissent jamais revenir à la vie.

» Veuillez agréer, etc... »

On a conduit, pour la première fois, M. Totor au théâtre. Il ouvre de grands yeux étonnés ; puis, soudain, se tournant vers sa maman :

— Tu m'as dit, petite mère, qu'il est bien défendu de parler au théâtre.

— Sans doute, mon enfant.

Alors Totor, désignant les acteurs : — Eh bien ! pourquoi qu'on ne les fait pas taire ceux-là qui sont là-bas et qui parlent tout le temps ?

— Dans une bourgeoisie, au café :

— Eh bien ! garçon, voilà plus d'une heure que je vous demande des allumettes ?

— Ah ! oui, je vous vois venir, vous ! c'est encore pour les brûler !

SIROP ET PATE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrhumements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

ÉPICERIE CENTRALE
MAISON
P. ANDRIEU
COMPTES DE FRUITS CONSERVÉS AU-SIROP
Le flacon depuis 1 fr. 40
Fruits glacés extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.
CONFITURES FINES ET GELEE
Garantis purs fruits et sucre,
le pot de terre, 1 fr.
En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90
BAISSE DE PRIX
Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVÉS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De **A. RIVAUD**
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes. L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre la pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
 POUR LA S^e-JEAN PROCHAINE
UNE MAISON
Rue de la Chouetterie,
 Composée d'un salon, d'une
 salle à manger avec office, d'une
 lingerie, 4 chambre à coucher,
 une remise, une écurie, et un
 grand jardin.
 S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE
Maison avec beau Jardin
 Situés rue Saint-Lazare, 32.
 S'adresser, pour visiter, 6, rue
 du Temple.

A LOUER
MAISON ET JARDIN
 Occupée par M. BALIGAND,
 64, rue de Poitiers.
 S'adresser à M. BOURGUIGNON,
 26, rue d'Alsace. (83)

A VENDRE
24 PIEDS de PEUPLIERS
 S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
 à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
 Exploitation très facile.

A CÉDER
FONDS DE CHARCUTERIE
 A ANGERS
 Au centre de la ville.
 S'adresser au bureau du journal.

Spécialité de mise en bouteilles
F. BREBION
 Tonnelier-Champagniseur
 6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6,
 Saumur.

Pêche de l'Étang de Marson
 La Pêche de l'Étang de Marson
 aura lieu le DIMANCHE 28 FÉVRIER
 et jours suivants, jusqu'à la fin de
 la vente du poisson.
 S'adresser à M. ARNOU, pê-
 cheur, qui se trouvera sur les lieux.

A CÉDER
 Pour cause de décès
Magasin de bois du Nord
 et du Pays
 Ancienne maison bien connue dans
 la contrée et jouissant d'une
 bonne clientèle.
 S'adresser, 13, quai Saint-Ni-
 colas, Saumur.

A LOUER
PETITE PROPRIÉTÉ
 Située au Bois-Brard (Pont-
 Fouchard).
 S'adresser au bureau du journal.

Chambre Garnie à Louer
 Rue Duplessis-Mornay
 En face chez les Frères.

UN JOURNAL DÉPARTE-
 MENTAL, libéral-conservateur, pa-
 raissant trois fois par semaine,
 demande un SECONDRÉDACTEUR,
 pouvant justifier des meilleures
 références.
 Ecrire aux initiales D. D., à
 l'Agence Havas, place de la Bourse,
 8, Paris.

A LOUER
 Pour le 24 juin prochain,
Une Remise et une Écurie
 Situées sur le chemin de la Boire
 Quentin.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
APPARTEMENT
 Au 2^e étage
 Composé de trois pièces, man-
 sarde, décharge et grenier.
 S'adresser, 19, rue de la Ton-
 nelle. (112)

A CÉDER
PETIT PHAÉTON
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne Pom-
 pière et un bon Pompier à la
MAISON CRÉMIEUX. — Inutile
 de se présenter sans références.

ON DEMANDE UN HOMME sa-
 chant très bien labourer, la
 culture de la vigne, soigner les
 chevaux et faire tous les travaux
 de la campagne.
 On le prendrait au 1^{er} mars, si
 cela se peut.
 S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE
 Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE
 Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
 de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE
 Vente - Échange - Accord - Réparation
 et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
 des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,
 A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
 m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
 minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
 BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
 Très beau choix de Travaux fantaisie
 LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne
 33, Rue d'Orléans, et rue Davier, 33.
IMBERT ET FILS
 Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Vités de foles gras et de gibiers truffés
 Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75
 SUCRE, 1^{er} choix, le kil., 1,05; scié, 1,15; cristallisé, 1 fr.

CHANGEMENT DE DOMICILE
LEON FRESCO
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 1, Rue Beurepaire
SAUMUR
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Omn.	Mixte	Expr.	Expr.
	matin	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir		matin	matin	matin	matin	soir	matin	soir	soir	soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux				5 40	8 20				3
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33	Saintes				7 12	9 9		11 39		6 40
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51	Niort	5 25			9 42	10 51		2 5	5 35	8 10
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Limiers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4	Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24	Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31	Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Orl.)										SAUMUR (Élat)			Mixte						
(arrivée)	12 15				1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	(arrivée)	10 22	7 45	matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)	12 23				1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (arrivée)	12 31					4 22	8 41		7	Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Élat)										SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 41					4 34	8 51		7 11	(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 48
(départ)		8 31	10 37			4 11	8 30		6 50	(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11 53
Nantilly (départ)		8 37	10 44			4 23	8 43		7 3	Vivv		8 11	12 10		3 28	5 57			
Chacé-Varrains		8 47	10 52			4 29	8 49		7 9	Blou		8 20	12 19		3 36	6 6			
Brézé-Saint-Cyr		9 11				4 37	8 56		7 17	Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19			
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	Limiers-Routon		8 46	12 45		3 58	6 31			
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	Noyant-Méon		9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44
Niort					4 30	8 42		4 40	5 20	Château-du-Loir		10 23	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53	Chartres		2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13	Paris		5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
					soir	matin	soir	matin	soir					soir	matin	soir	matin	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Expr.
	soir	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35	
Angers dt.	2 14	6 20	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct
	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8 11	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Méritré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 43	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15
Vivv	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 30
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 41
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jun-elles	8 9	11 32	5 1
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24	11 51	5 15
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivv	8 37	12 14	5 34
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50	12 30	5 48

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.